

ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B78762

(La « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities » DE LA SOCIÉTÉ

Par la présente, nous informons les actionnaires du compartiment susmentionné (le « **Compartiment** ») de ce qui suit :

Suppression de l'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement

Le conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») de la Société a décidé de supprimer l'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement.

Modifications liées aux questions ESG

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de modifier les documents précontractuels du Compartiment afin de refléter la nouvelle politique ESG du gestionnaire d'investissement comme indiqué ci-après (ajouts en gras et suppressions barrées). Ce changement n'aura aucune incidence sur le portefeuille actuel, la structure des commissions ou le profil de risque du Compartiment.

« *Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier a l'intention de réaliser en partie, et comment l'investissement durable y contribue-t-il ?* »

~~Le portefeuille sera partiellement composé de sociétés exposées aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions environnementales et sociales. Le Compartiment cherche à obtenir un impact positif sur l'environnement en investissant principalement dans des sociétés qui misent sur l'économie zéro carbone et qui ont des objectifs fondés sur la science (SBT) approuvés. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe DNSH s'applique à tous les Investissements durables.~~

~~[...]~~

~~Être en phase avec le Scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la période analysée complète (jusqu'en 2050). L'indicateur est obtenu auprès du fournisseur de données externe~~

~~ISS et identifie l'année au cours de laquelle les émissions de carbone futures estimées par la société cessent de se conformer au budget estimé de l'émetteur en matière d'émissions de carbone, qui doit correspondre au SDD de l'AIE.~~

~~[...]~~

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le Gestionnaire d'investissement externe a mis en place un processus qui intègre la recherche fondamentale et ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) pour évaluer la qualité et la valorisation des sociétés dans lesquelles il envisage d'investir. Les évaluations ESG comprennent ~~des filtres d'exclusion~~ **l'application de filtres** et une évaluation ESG ascendante. La stratégie d'investissement repose sur un processus en trois étapes :

- ~~Afin de déterminer la performance ESG, le Gestionnaire d'investissement externe examine en premier lieu le score des fournisseurs de notations ESG tiers (MSCI, ISS et Sustainalytics), évalue l'ampleur de l'impact des controverses commerciales sur les sociétés, élimine les sociétés exposées à des activités controversées et effectue une évaluation qualitative à partir d'un vaste éventail de facteurs ESG. La première tâche du Gestionnaire d'investissement externe consiste alors à évaluer les investissements potentiels afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux filtres d'exclusion de la société (jeux d'argent, alcool, tabac, armes, combustibles fossiles).~~ **Afin de concentrer les ressources de son équipe sur l'identification et la sélection de sociétés de haute qualité, le Gestionnaire d'investissement externe applique un Filtre de durabilité pour identifier les sociétés qui, selon lui, pourraient conduire leurs activités d'une manière incompatible avec ses principes et sa philosophie d'investissement (la « Liste de vigilance »). Il s'agit d'entreprises qu'il estime exposées à des risques accrus par le biais de leurs activités principales ou en raison d'une conduite ou d'une gouvernance problématique. Le Gestionnaire d'investissement externe peut investir dans une société figurant sur la Liste de vigilance et/ou la retirer de celle-ci en se fondant sur des évaluations individuelles des besoins de chaque fonds d'investissement ou mandat.**
- Dans un deuxième temps, le Gestionnaire d'investissement externe réalise une analyse approfondie des sociétés retenues afin d'évaluer leur profil ESG, y compris les questions ESG pertinentes (risques et opportunités importants) dans le contexte du secteur sous-jacent. Le Gestionnaire d'investissement externe analyse les antécédents environnementaux, sociaux et de gouvernance **importants** de chaque candidat à l'investissement, y compris son impact sur l'environnement, la manière dont il traite ses collaborateurs, la qualité de ses relations avec les communautés locales, les clients et la chaîne d'approvisionnement ainsi que ses politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise. Cette analyse ~~met l'accent sur~~ **privilégie** les questions les plus pertinentes et les risques les plus importants pour la société. **Le cadre utilisé pour analyser l'importance relative porte sur 1) l'aspect financier - les risques susceptibles d'affecter la performance financière et la réussite d'une entreprise et 2) l'atteinte à la réputation - la question de savoir si la perception publique de la société peut être affectée par sa gestion de sujets ESG importants.** ~~et compare la société examinée à ses pairs. Le Gestionnaire d'investissement externe~~

~~attribue un score exclusif à chaque société en fonction de son évaluation de la manière dont elle gère les risques importants et les risques d'atteinte à sa réputation. Ces scores permettent de déterminer si l'entreprise atteint le seuil ESG minimal pour qu'un investissement soit envisageable.~~

- ~~• Une évaluation des risques ESG est réalisée pour chaque participation potentielle. Un rapport d'une page sur les risques ESG est rédigé pour chaque participation potentielle. Le rapport **L'évaluation** contient les informations ESG disponibles, résume les principaux risques et points positifs, indique les scores de risque de réputation et de risque important **les risques importants** susvisés et décrit les opportunités d'engagement.~~
- ~~• À chaque titre sont associés un score de risque lié à la matérialité et un score de risque d'atteinte à la réputation. Le risque de matérialité fait référence à la probabilité qu'une entreprise soit financièrement impactée par sa gestion des thèmes ESG. Le risque d'atteinte à la réputation fait référence à la probabilité que la réputation d'une entreprise soit affectée par sa gestion des thèmes ESG. Ces scores reposent sur une échelle de 1 à 4, 1 représentant un risque faible et 4 un risque grave. Des modificateurs positifs (+) et négatifs (-) sont utilisés pour déterminer la trajectoire des scores. Les titres avec un score de 4 dans leur notation de risque de matérialité ou de risque d'atteinte à la réputation indiquent une « Recommandation Échec ».~~
- ~~• Aucun investissement ne sera envisagé dans les sociétés dont le score, tel qu'évalué par le processus ESG, est situé dans le quartile inférieur **les 20 % les plus bas** de l'univers d'investissement.~~

~~Ce rapport **Cette évaluation** est un outil que le Directeur des investissements du Gestionnaire d'investissement externe peut utiliser pour prendre une décision finale concernant l'éligibilité de la société à une inclusion dans le portefeuille.~~

~~[...]~~

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

~~[...]~~

- ~~• **Le Compartiment n'investira pas dans des sociétés disqualifiées lors de l'analyse d'adéquation ESG du Gestionnaire d'investissement externe. Dans le cadre du processus d'inclusion ESG, les sociétés qui présentent des niveaux de risque ESG que le Gestionnaire d'investissement externe estime être dans les trois premiers quartiles de l'univers sont éligibles à l'investissement. Le Compartiment n'investira pas dans des sociétés qui ne passent pas l'analyse d'adéquation ESG du Gestionnaire d'investissement externe en ce qui concerne l'exclusion et l'inclusion ESG. Dans le cadre du processus de sélection de l'inclusion ESG du Gestionnaire d'investissement externe, les sociétés dont le score se situe dans les trois premiers quartiles de l'univers tel que défini par la méthodologie de notation du Gestionnaire d'investissement externe sont éligibles à l'investissement.**~~

- ~~Dans le cadre de la politique d'exclusion du Gestionnaire d'investissement externe, sont exclues de l'investissement :~~
 - ~~les sociétés qui tirent plus de 10 % de leurs revenus (ou qui sont les leaders du marché) des activités comprenant (i) la fabrication d'alcool (ii) les combustibles fossiles (iii) l'extraction, l'exploration, la production et/ou le raffinage de combustibles fossiles~~
 - ~~les sociétés exerçant des activités commerciales controversées telles que la déforestation, l'éducation à but lucratif ou les prisons privées~~

À compter du 27 février 2025, les actionnaires du Compartiment qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées auront la possibilité de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions jusqu'au 28 mars 2025.

Le Prospectus de la Société actualisé, daté du 1^{er} avril 2025, ainsi que les documents d'informations clés correspondants, seront disponibles gratuitement au siège social de la Société.

Luxembourg, le 26 février 2025

Le Conseil d'administration